EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201009-DEL352020-DE

Séance du 9 octobre 2020

N° 35/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/10/2020

Date d'affichage
05/10/2020

L'an deux mil vingt, le 9 octobre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ;Mme SOLINAS Brigitte ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. RIGOLET Michel donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles
Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme GAMEIRO Lucie

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

La trésorerie de Crepy en Valois a rejeté courant juillet le mandatement du 2nd versement du THD suite à une mauvaise imputation : compte est le 2041582 et non le 21538. Il convient de rectifier cette imputation pour les mandats 2019 et 2020. Une décision modificative est donc à prendre :

Section investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - opération	Montant	Article (chap.) - opération	Montant
21538 (21) - 143	-61 790 €	21538 (21) - 143	61 790 €
2041582 (204) - 143	123 580 €		
Total des dépenses	61 790 €	Total des recettes	61 790 €

Une durée d'amortissement est à prévoir : maxi sur 40 ans pour 2021 (fin de l'étalement de la participation).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le décision modificative n°1 au budget communal
- **FIXE** la durée d'amortissement à 40 ans

Ainsi fait et délibéré le 09/10/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)